

## DU DEPARTEMENT



LE PETIT JOURNAL  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU LOT  
AVIS AU PUBLIC

La Préfète du Lot communique :

Par arrêté n° E-2017-50 en date du 8 mars 2017, la préfète du Lot a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan de servitudes aéronautiques de dérogation au bénéfice de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque sur le territoire des communes de Cieurac, Flaujac Poujols, Fontanes, Labastide Marnhac, Laburgade, Lalbenque, Le Montat, Lhospitalet, Montdoumerc, Pern et Saint-Paul Flaugnac.

A cet effet, Mme Janine Roussilhes est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par décision du Tribunal Administratif de Toulouse en date 9 février 2017.

L'enquête se déroulera du 4 avril au 5 mai 2017 inclus dans les mairies de Cieurac (46230) et du Montat (46090).

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie des communes concernées par le projet durant toute la durée de l'enquête afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra également adresser des observations par écrit au commissaire-enquêteur aux mairies de Cieurac (46230) et du Montat (46090) ou par voie électronique à l'adresse suivante: ddt-sgbb@lot.gouv.fr.

Un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition des intéressés à la mairie de Cieurac et du Montat pour y consigner les observations relatives au projet.

Par ailleurs, le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public sur ce projet aux lieux, dates et heures suivantes :

**Mairie de Cieurac**  
Mardi 4 avril 2017 de 14h30 à 17h00 (avec ouverture registre)  
Samedi 22 avril 2017 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 5 mai 2017 de 14h30 à 17h00 (avec clôture du registre)

**Mairie du Montat**  
Mardi 4 avril 2017 14h00 ouverture registre  
Jeudi 13 avril 2017 de 14h30 à 17h00  
Samedi 29 avril 2017 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 3 mai 2017 de 14h30 à 17h00  
Vendredi 5 mai 2017 17h30 clôture registre

Après examen de l'ensemble des observations émises pendant l'enquête, le commissaire-enquêteur rédigera le rapport correspondant et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la préfecture du Lot (<http://www.lot.gouv.fr>).

Le Directeur départemental des territoires  
Philippe GRAMMONT



Me Bérengère CERNA-TAULARD  
Notaire à LALBENQUE

Suivant acte reçu par Maître Bérengère CERNA-TEILLARD, Notaire au sein de l'Office de Maître Françoise LE JEUNE CERNA, Notaire à LALBENQUE (Lot), 58 route de Cahors, soussignée, le DIX SEPT MARS DEUX MILLE DIX SEPT enregistré au SIE DE CAHORS le 29 mars 2017 bordereau 2017/ 231 Case n° 1.

La Société dénommée

### GRAIN DE CAFE, FLEUR DE THE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.000,00 € ayant son siège social à CAHORS (Lot) 15 rue du Maréchal Foch identifiée sous le numéro SIREN 753001320 RCS CAHORS.

A CEDE A :

La Société dénommée

### BISCUITERIE FINE DE FRANCE

Société Anonyme au capital de 40.000,00 € ayant son siège social à LE MONTAT (Lot) 300 allée du Cap - Zone de la Crozette Parc d'activités de Cahors sud identifiée sous le numéro SIREN 349543363 RCS CAHORS.

Un fonds de commerce de VENTE AU DETAIL ET EN GROS DE CAFE THES CONFISERIE CHOCOLAT PRODUITS ALIMENTAIRES VAISSELLE AINSI QUE TOUTS OBJETS ET SERVICES S'Y RATTACHANT situé et exploité à CAHORS (Lot), 15 rue du Maréchal Foch.

Prix : TRENTE MILLE EUROS ( 30.000,00 € ), s'appliquant :  
- aux éléments incorporels pour VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ( 27.496,00 € )  
- aux éléments corporels pour DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE EUROS ( 2.504,00 € ).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Bérengère CERNATEILLARD, notaire à LALBENQUE (Lot), dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion,  
Le notaire.

### ANNONCES LEGALES

Une information  
économique  
05 63 20 80 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date de LABASTIDE MARNHAC du 30/ 03/ 2017 a été constituée une SCI nommée:

### SCI JAH

Objet : ACQUISITION ET GESTION DE TOUTS BIENS IMMOBILIERS

Capital : 1.000 euros (apport en nature)

Siège social : LA COUROUTELLE, 46090 LABASTIDE MARNHAC

Durée : 99 ans Gérance : Mme EMELINE KLEIS, LA COUROUTELLE, 46090 Labastide-Marnhac

Immatriculation : RCS de Cahors

Par décision du 31.3.2017, la SARL

### ANDRES CUIVREO

au capital de 1.000 €, dont le siège est à CAHORS (48000) Espace Clément MARROT - Place BESSIERES immatriculée au RCS de CAHORS : 531 907 426 a décidé la nomination en qualité de gérant de M. Christophe PAYAN demeurant à BAZIEGE (31450) Lieu Dit Le PEYROUTI en remplacement de M Christophe JEAN démissionnaire.

La gérance

### CHABRON OEUFS FROMAGES

Société par actions simplifiée au capital de 98 000 euros  
Siège social : Le Petit Gouzon  
46400 SAINT CERES  
309 756 112 RCS CAHORS

L'associé unique en date du 30 Septembre 2016, a pris acte que le commissaire aux comptes suppliant, Monsieur TRIOLLIER Daniel, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Janvier 2017.

L'associé unique décide donc de nommer, pour le remplacer : Monsieur Stéphane GUICHARD, - 25 Avenue de la Libération - BP 5 - 42 001 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Pour la période restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

POUR AVIS

### LYS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : Rue de la République - 46150 CATUS  
Siège de liquidation : siège social Liquidateur : Sabine PEYRIDIEU  
498 716 034 RCS CAHORS

Aux termes d'une décision en date du 21/03/2017, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Cahors, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

### BISKIT TAVERN

SASU au capital de 1000 euros  
Siège social : Le Bourg  
46300 LE VIGAN  
809579857 RCS CAHORS

### DISSOLUTION

L'AGE du 27/03/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 12/12/2011, nommé en qualité de liquidateur Madame REIS Céline demeurant Lieu-dit Garre Blanc - 46300 LE VIGAN, et fixé le siège de liquidation au siège

Modification au RCS de CAHORS.

### S.A.S. TRANSACTIONS LOISIRS TOURISME

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros  
Siège social : La Sole  
46130 PUYBRUN  
RCS 798 488 359 CAHORS

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2016, il résulte que :

- Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :  
- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 décembre 2016.
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Cahors. Mention sera faite au RCS de Cahors.

Pour avis

Par arrêté préfectoral, nous sommes habilités à publier les annonces légales dans l'aveyron depuis Janvier 2017



est habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur 11 départements

- à l'occasion :
- d'une constitution de société
  - Modification de société
  - Cessation d'activité
  - Continuation d'activité malgré pertes
  - Cession de fonds de commerce
  - Location gérance
  - Fin de location gérance
  - Cession de droit au bail
  - Déclaration d'insaisissabilité
  - Rectificatif
  - Collectivités locales
  - Changement de nom patronymique
  - Changement de régime matrimonial etc...

### INFO : Cessions de fonds de commerce

L'annonce légale dans un journal habilité adéquate est obligatoire.  
La loi est d'application immédiate pour tous les actes signés à compter du 15/11/2016.  
La loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias a été publiée au Journal Officiel du 15 novembre 2016.  
Elle réinstalle, en son article 21, l'obligation de publier les annonces de cessions et apports de fonds de commerce dans un journal d'annonces légales. Les règles et mentions sont les mêmes qu'auparavant. La loi est d'application immédiate pour tous les actes signés à compter du 15/11/2016

05 63 20 80 02

Annonces légales  
Une copie au service des particuliers  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Par arrêté préfectoral, nous sommes habilités à publier Les annonces légales et judiciaires sur 11 départements

Contactez-nous au 05 63 20 80 02  
ou par mail : [legale@lepetitjournal.net](mailto:legale@lepetitjournal.net)